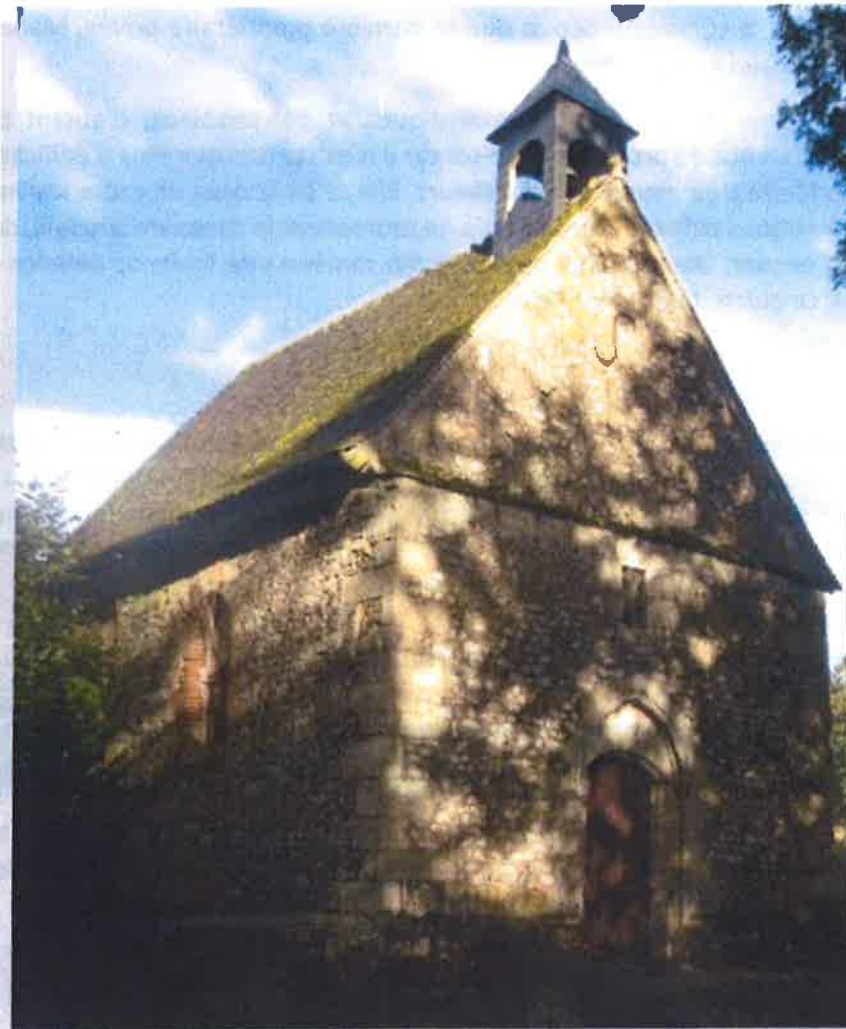


Ensemble sauvegardons notre patrimoine

Un appel aux dons est lancé pour la restauration  
la chapelle Sainte Austreberthe,

Contribuez à la réalisation de ce beau projet !



**Propositions aux donateurs :**

Invitation personnalisée aux évènements organisés

Invitation à l'inauguration de la chapelle

Mise en place d'un plan de communication valorisant les donateurs

Un panneau de chantier à la chapelle et à l'entrée de la commune, sur lequel figurera le nom des généreux donateurs

Rendez-vous sur la page Internet de la chapelle pour faire votre don en ligne ou télécharger le bulletin de souscription :

[www.fondation-patrimoine.org/40458](http://www.fondation-patrimoine.org/40458)

Des bulletins de souscription sont également à votre disposition en mairie.

FONDATION



web



## Sainte-Austreberthe : un patrimoine remarquable



En 1230, s'élevait sur les hauteurs de Saint-Denis-le-Ferment, au hameau Sainte-Austreberthe, un prieuré appartenant aux religieuses placées sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Saëns. Il est facile d'imaginer qu'à Sainte-Austreberthe, à cette époque, le prieuré connaissait une forte activité, avec ses terres, fermes, chapelle et autres bâtiments annexes placés sous sa dépendance. Aujourd'hui, ne reste plus que la chapelle, dont l'attrait demeure malgré les 785 années qui nous séparent de sa construction.

Les habitants de Saint-Denis-le-Ferment sont très attachés à cette chapelle, qui appartient à la commune depuis que sa dernière propriétaire privée, Madame Vermeersch, lui en a fait don.

En effet, la chapelle Sainte-Austreberthe fait partie de ces fleurons touristiques et patrimoniaux, d'autant plus appréciés qu'ils sont intimes et préservés. Elle est un but de promenade en-soi car il n'existe presque plus d'édifices de cette nature, et le circuit dans lequel elle s'inscrit attire de nombreux marcheurs. Elle se situe dans un cadre idyllique, un peu secret. On y accède par un chemin de terre qui s'enfonce dans les bois. Le promeneur la découvre soudain, dans la lumière, paisible et rassurante. De nos jours encore, chaque lundi de Pentecôte ramène une foule de pèlerins qui vient s'y recueillir, ou tout simplement ressentir ce qui se dégage des lieux.

La chapelle a plus ou moins bien résisté aux attaques du temps grâce à l'entretien dont elle a bénéficié dans le passé. Mais aujourd'hui, de sérieux et importants travaux doivent être entrepris rapidement pour mettre ce petit joyau du patrimoine rural hors de péril et lui redonner son éclat d'origine. En particulier, et dans un premier temps, pour l'extérieur du bâtiment :

- ⇒ Étanchéité des murs extérieurs par la création de caniveaux et grille d'évacuation
- ⇒ Démolition des parements de pierre détériorés et réfection
- ⇒ Piochage des joints de ciments nuisibles à la conservation du bâtiment et rejointoiement à la chaux



## L'ASALF

Depuis plus de 25 ans, l'ASALF se donne pour mission la sauvegarde du patrimoine naturel et du patrimoine rural bâti de la vallée de la Lévière et de la forêt de Lyons. La vallée de la Lévière, unique par son charme et son homogénéité, présente sur quelque 24 kilomètres un condensé des caractéristiques architecturales et naturelles de la région.

La Fondation du patrimoine a pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé. Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation. Aux côtés de l'Etat et des principaux acteurs du secteur, elle aide les **propriétaires publics et associatifs** à financer leurs projets, permet aux **propriétaires privés** de défiscaliser tout ou partie de leurs travaux, et **mobilise le mécénat d'entreprise**.

## Soutenez le projet et bénéficiez d'une économie d'impôt !

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

**Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**

OU

- de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €). **Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.**

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

**Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.**

En retour, vous recevrez un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration d'impôt. Merci par avance pour votre participation.